

Fribourg, le 3 mars 2020

Décision du 2 mars 2020

GRAND CONSEIL

Reçu le 04 MAR. 2020 No 253

AR : ☐ oui ☐ non Pour info : ☒

Transmis à : CJ

La secrétaire générale : YH

Composition	Président :	Johannes Frölicher
	Membres :	Nadine Gobet, Maurice Ropraz, Nicolas Charrière, Walter Stoffel, Raphaël Bourquin, Philippe Vallet, Damien Colliard, Wanda Suter
	Secrétaire-juriste :	Christine Keller

Yu

la décision de nomination de Sonja Hurni du 11 novembre 2019
le courrier du Ministère public du 18 février 2020,

Considérant

que

le retour au travail complet de Catherine Christinaz est peu vraisemblable avant plusieurs mois,

que le mandat de Sonja Hurni, nommée Procureure ad hoc pour la remplacer, prendra fin le 18 mai 2020.

que dans la mesure où, à compter de cette échéance, le Grand Conseil ne siégera pas avant la fin du mois de mai, cette magistrate pourrait ne plus pouvoir accomplir ses tâches durant dix jours, ce qui placerait le Ministère public dans une situation délicate.

que pour cette raison et même si le mandat de Sonja Hurni n'est pas encore proche de son terme, cette autorité sollicite d'ores et déjà sa prolongation.

qu'au vu des circonstances du cas d'espèce, il se justifie de faire usage de l'art. 91 al. 1 let. d bis LJ et de prolonger le mandat de la Procureure ad hoc (60%) Sonja Hurni de six mois à compter du 19 mai prochain, étant entendu qu'il prendra fin immédiatement en cas de retour au travail de la titulaire à un taux de 60% au moins,

que ce faisant le Conseil de la magistrature respecte la durée de douze mois maximum prévue pour le remplacement d'un magistrat,

que conformément à la disposition légale précitée, la présente décision est transmise à la Commission de justice pour préavis puis au Grand Conseil pour approbation.

Prononce

- I. Le mandat de la Procureure ad hoc Sonja Hurni est prolongé pour une durée de 6 mois dès le 19 mai 2020.
- II. La présente décision est soumise à approbation du Grand Conseil sur préavis de la Commission de justice.
- III. La présente décision est notifiée :

à Sonja Hurni sous pli recommandé
à la Commission de justice sous pli simple
au Ministère public sous pli simple
au Service de la justice sous pli simple
au Service du personnel et d'organisation sous pli simple

Christine Keller


Secrétaire-juriste

Johannes Frölicher


Président